
Perspectives sur la compétence

Pierre Barbès

Professeur en Techniques d'éducation spécialisée
Cégep de Saint-Jérôme

Le thème de la compétence est à la mode. Depuis quelque temps au Québec, la préoccupation pour la formation fondamentale a attiré l'attention sur une approche de « l'éducation-enseignement centrée sur la compétence »¹, dont le collège Alverno est un exemple.

Quel est le sens de ce concept dans l'usage courant actuel ? S'agirait-il d'un concept intégrateur, sorte de carrefour entre la formation fondamentale et l'approche-programme en passant par le « *Mastery Learning* » ? Voilà une question intéressante qui pourrait faire l'objet... d'une thèse de doctorat ! Le terme est populaire, dans la lignée de l'excellence qui en est l'aboutissement. Encore que nous ayons beaucoup de chemin à faire pour qu'il devienne un outil de travail [...]

Mon portrait de la compétence

La compétence m'apparaît comme un concept très riche et diversifié, qu'on approche progressivement. C'est pourquoi je suggère ici un certain nombre d'expressions qui la décrivent et qui peuvent en constituer comme un portrait.

1. La compétence est une qualité de l'être humain.
2. Cette qualité est attribuée à la personne jugée apte à exercer dans les faits et de façon adéquate telles fonctions dans un rôle donné.
3. La compétence est le fruit d'une synthèse résultant de l'application d'un jugement pratique à une tâche dans l'exercice d'un rôle, dont celui d'être pleinement humain.
4. La compétence ajoute une qualité d'intégration de ses savoirs et de son savoir connaître, de son faire et de son être, de son savoir-faire et de son savoir-être.
5. La compétence est la possibilité de produire librement, dans le respect des règles sociales, un nombre indéfini de performances imprévisibles mais cohérentes entre elles et adaptées à la situation.
6. La compétence confère un **pouvoir**, en particulier dans le domaine professionnel².
7. La compétence est observable à partir d'opérations effectuées (comportements et performances) et elle est évaluable.
8. Elle se manifeste sur une longue période, c'est-à-dire qu'elle ne va pas sans une certaine **stabilité**.
9. La compétence est **précise**, en rapport avec un champ d'activités particulier et elle est générale, en ce sens qu'elle reste la même pour un ensemble d'actions multiples dans lesquelles elle se manifeste.
10. La compétence **manifestée dans la richesse de la connaissance et la perfection du comportement** se mesure à l'exigence du rôle et elle constitue un critère important dans l'attribution d'une fonction à l'intérieur d'une profession.

Dans le *Cahier-participation* publié dans le cadre du dernier colloque annuel de l'AQPC, Pierre Barbès présentait un essai sur le concept de compétence ; nous en reproduisons ici des extraits. On peut obtenir copie du texte complet en appelant au [514] 325-0150, poste 2210.

11. La compétence concerne l'être humain dans tout son être : compétence que tout enfant doit acquérir pour devenir Homme à part entière ; compétence qu'on peut avoir dans son métier, mais aussi dans ses activités sociales et même ses loisirs ; enfin, la **compétence à être**, celle qui fait de l'Homme un adulte au sens plein du terme, un être responsable et autonome, capable, dans tous les domaines qui le concernent, de juger par lui-même. (cf. Reboul, 1980).

Compétence de l'éducateur

Regardons maintenant comment se présente la compétence de l'éducateur³. Pour ce faire, considérons d'abord une définition de la **compétence professionnelle**, habituellement visée lorsqu'on parle de compétence dans l'exercice d'un rôle ; la compétence professionnelle est :

La qualité (du professionnel) qui exerce sa profession selon les normes d'exercice, c'est-à-dire qui, possédant les connaissances scientifiques et professionnelles, le jugement et les habiletés nécessaires, les attitudes et les valeurs appropriées, s'acquitte adéquatement des tâches inhérentes à ses fonctions (de professionnel) dans un rôle donné⁴.

Dans le domaine éducatif, Olivier Reboul (1980) propose que « la fin de l'enseignement (soit) de donner, non pas des informations, ou des savoir-faire, ou même des savoirs purs, mais une compétence⁵. » Jutras ajoute « Somme toute, poser la compétence comme finalité de l'éducation, c'est espérer qu'apprendre, comprendre, juger, évoluer sont bien l'affaire de toute une vie ».

Pour ce faire, Reboul avance qu'il n'y a pas « d'enseignement sans enseignants jouissant d'une compétence reconnue dans leur matière » (Jutras (1984), citant Reboul). Ce dernier note toutefois que, du côté de l'enseignant, « la compétence [...] a l'ambiguïté de toute compétence ; elle est en effet une compétence légale, comme celle d'un tribunal, et une compétence de fait, qui tient à sa culture et à son savoir-faire ». La compétence de l'éducateur rejoint donc les attributs « désignation » et « reconnaissance » que l'on retrouve dans une définition juridique de la compétence.

La compétence du professeur de cégep est cette qualité qui le rend en mesure d'exercer adéquatement la fonction d'enseignant, selon les exigences de son rôle, en vue d'atteindre les objectifs éducatifs fixés par la loi des Collèges et le Règlement sur le régime pédagogique du collégial. Cette qualité – déceivable en partie par l'étude des relations qui existent entre les

comportements de l'enseignant et les effets immédiats et à long terme qu'ils produisent chez les élèves – est relative aux données institutionnelles (programmes, règlement, etc.), au type d'enseignement (général, professionnel, théorique, pratique, etc.), au contexte social du collège (milieu socioculturel, etc.) ; elle n'est définie que par rapport au système de valeurs en place⁶.

À titre indicatif, je signale deux études sur la compétence des enseignants. De la première, celle de Gagné (1979), je note cette préoccupation de :

« comprendre les éléments majeurs du concept de la compétence des enseignants [...] en possédant diverses données sur des variables reliées

- A– au « savoir » de l'enseignant :
 - a.1- le savoir scolaire,
 - a.2- le savoir psycho-pédagogique ;
- B– au « faire » de l'enseignant :
 - b.1- les styles d'enseignement,
 - b.2- les moyens d'enseignement,
 - b.3- les styles d'apprentissage ;
- C– au « savoir-faire » de l'enseignant :
 - c.1- les capacités à enseigner,
 - c.2- les habiletés à enseigner.»

La seconde étude, plus récente, concerne les formateurs d'adultes, secteur parfois oublié dans les palabres sur la pédagogie collégiale. Il s'agit de celle de Serre (1988) intitulée « Le profil actuel et futur de formation et de perfectionnement des formateurs d'adultes », dont l'un des objectifs est « d'établir le profil des compétences d'un échantillon de formateurs des services d'éducation des adultes des commissions scolaires francophones qui désirent se perfectionner. »

Dans le contexte du colloque, on peut se poser un certain nombre de questions. Par exemple, est-on prêt dans les collèges à regarder en face cette question de la compétence des enseignants ? Voilà un sujet tabou, ou qui le fut ! Parler explicitement de la compétence des enseignants suggère évaluation de la compétence. Et s'il y a un sujet qui reste encore délicat, c'est bien celui-là. Le climat des collèges a évolué sur ce point, mais pas suffisamment pour qu'on en parle ouvertement. C'est probablement par le biais des programmes d'études qu'on pourra aborder sereinement cette question. Dans d'autres ordres d'enseignement, on se fabrique déjà des outils⁷.

Pourquoi parler explicitement de la compétence du professeur ? Parce que tous ceux qui le voient évoluer se rendent compte de sa compétence, surtout les élèves : la rumeur étudiante est forte d'une session à l'autre, d'une année à l'autre, à travers les années ! Le professeur pose lui-même plus ou moins explicitement un jugement sur sa propre compétence. Il cherche continuellement à améliorer ses cours, il innove, il expérimente. La compétence du professeur est une réalité quotidienne que les élèves, sinon les collègues, se chargent de mettre explicitement ou implicitement devant les yeux de chacun. L'évaluation de la compétence, nommée ou non, est présente.

Déjà en 1986, lors du 6^e colloque de l'AQPC, Ducharme (1987) présentait une liste des caractéristiques – établies par Bernard Morin – d'un professeur apprécié : enthousiasme, amour du métier, de sa discipline, communication, disponibilité, structure, explications claires, applications réelles, questions fréquentes, examens annotés. Professeur apprécié, professeur compétent, bon professeur : des synonymes ?

Les études sur la compétence du professeur tiendront compte aussi d'un autre secteur de la compétence du professeur, celui de sa conscience de l'action réelle qu'il exerce sur l'élève, c'est-à-dire *ce qu'il fait à l'élève*. Saint-Onge (1989) exprime en ces termes cette dimension :

« Par l'enseignement, on instruit et en même temps on éduque, c'est-à-dire qu'on façonne la personnalité de l'élève. Dans le choix des connaissances à transmettre, dans la façon d'enseigner, il y a un « curriculum caché » qui fait apprendre ce que c'est que d'apprendre ».

Ce qui me fait dire qu'un autre aspect nécessaire de la compétence du professeur est celui de manifester une attitude d'ouverture à tout ce qui pourra augmenter sa conscience des valeurs profondes que son être et sa manière d'enseigner suggèrent aux élèves. Je crois profondément qu'il y a en chacun un curriculum caché qui fait apprendre ce que c'est que d'être un Homme (dans le sens universel du terme), de donner sens à sa vie, d'être ouvert aux autres, à l'amour et à la vie ; ce curriculum réside dans la manière dont j'entre en relation avec l'élève, dans la considération que j'ai pour lui, dans la joie de vivre dont je témoigne, dans la confiance que j'ai en moi-même et en lui. Cet aspect métaphysique et éthique de la compétence du professeur rejoint la **compétence à être**, mentionnée par Reboul (1980).

Compétence de l'étudiant

L'étudiant est le cœur de l'action éducative. Comment se présente sa compétence ? Dans sa définition de la formation fondamentale, le collège de Saint-Jérôme (Deschesne, 1989) a inclus la compétence comme sixième et dernier élément qu'une personne devrait avoir acquis ou développé au terme des apprentissages réussis dans le cadre d'un programme de formation. La voici : « La compétence dans un métier ou pour la poursuite des études : cette compétence procédera de l'intégration des connaissances, des habiletés ou capacités et des attitudes acquises ou développées dans une démarche de formation personnelle, sociale et professionnelle ».

On parle donc ici de la compétence d'un élève rendu au terme de ses études collégiales. La mise en œuvre de cette définition demeure un objectif à long terme pour les professionnels des collèges. Ils ont beaucoup de travail à faire pour en arriver à préciser de quelle compétence il s'agit.

En effet, proposer la **compétence dans un métier** réfère-t-il à ces « connaissances théoriques et pratiques qu'un employé a acquises dans son champ professionnel » ? (Legendre, 1988). Ou encore à cette « qualité que l'on attribue à une personne jugée apte à exercer efficacement une fonction » ? Plus ou moins implicitement, on s'attend à ce que le finissant soit apte à exercer efficacement une fonction de travail. Cependant, le sens qu'on donne à la compétence dans

l'exercice efficace de la profession est loin d'être clair. Certains voudraient que le finissant soit déjà à l'aise dans son travail, qu'il ait déjà de l'expérience, qu'on n'ait à peu près rien à lui apprendre, comme après cinq ans d'expérience ! D'autres sont conscients que cette dernière position est utopique puisque, par construction, le finissant commence, et ils cherchent à préciser la compétence minimale qu'il pourra acquérir. On diminue un peu les attentes à son égard mais l'image qu'on se fait de la compétence qu'il doit avoir reste imprécise. À cela s'ajoute le fait que bon nombre de formateurs du secteur professionnel sont de formation universitaire et que leur définition de « technicien » est floue. Présentement, plusieurs travaillent à cette dimension de la formation (par exemple en Techniques de soins infirmiers et en Techniques d'éducation en services de garde).

La mise en pratique de la définition de la compétence demeure aussi un objectif à long terme pour ce qui concerne la **compétence à étudier**. Il s'agit de la compétence au métier d'étudiant.

Quelles sont les initiatives qui existent pour inventorier les aspects de cette compétence ? Elles sont très nombreuses. Je retiens ici, dans le domaine d'instruments diagnostiques, le *LG-3* du collège Lionel-Groulx, le *LASSI* (Learning And Study Strategies Inventory), le questionnaire *IPR*. Mis au point dans le cadre d'une recherche, le questionnaire *Perception de compétence* de Bissonnette (1989) permet aussi de faire un portrait de la compétence cognitive, de la compétence en français, de la compétence sociale et de la compétence générale de l'élève.

Dans le domaine des approches de formation à la compétence pour apprendre, je note l'approche de Heiman et Slomianko : « *Learning to Learn* », qui fait actuellement l'objet d'une expérimentation au cégep de Saint-Jérôme par ma collègue Louise Langevin (Langevin, 1989). La stratégie d'enseignement du « *Mastery Learning* » connaît aussi plusieurs applications dans les collèges du Québec (voir Matteau, 1988).

En guise de conclusion

Le Règlement sur le régime pédagogique du collégial propose le « développement intégral de la personne » comme premier élément de définition de la formation fondamentale, celle-ci étant le trait le plus caractéristique de l'enseignement collégial. D'Hainaut (1990) commente ainsi ce point :

« L'affirmation que la formation fondamentale doit contribuer au développement intégral de la personne et la présence des termes « assises », « base », « fondamental » me semblent indiquer clairement que le contenu de la formation fondamentale devrait essentiellement être constitué des concepts et savoir-être sur lesquels reposeront les capacités de conception et d'action que devront acquérir les personnes formées pour pouvoir traiter de manière adéquate les situations qu'elles rencontreront dans leur vie sociale, dans leurs études et dans leur profession ».

Ce passage constitue à mes yeux, quoique le mot n'y soit pas, une excellente définition de la compétence.

Si l'on entend donner au mot **développer** le sens de « faire croître, donner de l'ampleur à », il apparaît possible de parler alors de développement de la compétence. L'étudiant développera sa compétence dans plusieurs champs : celui de l'étude, celui de sa future profession et d'autres (ses activités sportives et socio-culturelles lui donnant plusieurs possibilités !). Le professionnel (enseignant ou non), le cadre peuvent aussi développer leur compétence comme enseignant, conseiller, gestionnaire, etc. Dans ce sens, on pourra parler des compétences.

Il reste que la compétence apparaît comme une résultante : celle du développement, de l'intégration et de l'expression harmonieuse de nombreux savoirs, savoir-faire et savoir-être conduisant à l'exercice adéquat d'une fonction. On peut alors se demander si c'est la compétence que l'on développe ou ses composantes ? Sûrement les deux, puisqu'il s'agit du développement intégral de la personne, donc d'un développement intégré !

Quant au professeur, il aura comme tâche de fournir à l'étudiant les conditions relationnelles et organisationnelles pour qu'il puisse se développer, donc développer sa compétence. Comme l'impulsion à se développer vient de l'intérieur de la personne, le professeur ne développera pas la compétence de l'étudiant, mais il y contribuera. 📌

NOTES

1. En anglais, « Competency based education, -teaching », ERIC (Thesaurus of Eric. Descriptors. Oryx Press. 10^e éd. 1984) définit ainsi l'expression « *competency based education* » : « *educational system that emphasizes the specification, learning, and demonstration of those competencies (knowledge, skills, behaviours) that are of central importance of a given task, activity, or career* ».
2. Les éléments suivants du portrait sont inspirés de Chené-Williams (1980).
3. J'utilise les termes professeurs, enseignants, pour désigner tout éducateur, homme ou femme.
4. Définition inspirée de celle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (1984). *L'évaluation de la compétence professionnelle de l'infirmière et de l'infirmier au Québec, Tome 4*, Montréal, OIIQ.
5. Jutras (1984) affirme de son côté : « Poser la compétence comme finalité de l'éducation dans le contexte scolaire apparaît sans doute plus modeste que poser l'excellence. L'avantage du concept de compétence est qu'il est plus opératoire. Au fond, l'excellence et la compétence possèdent une valeur qui leur est commune : la dépassement ».
6. Cette définition est partiellement une adaptation de celle de Mialaret (1979), au mot compétence.
7. **Guide pour la probation des enseignants**. Direction générale des ressources humaines, Direction de la certification, Québec, ministère de l'Éducation, 1985, ©1982. [Le guide pour la probation des enseignants est un instrument de travail qui veut aider le probaniste, le directeur d'école et les autres membres du comité de probation. La cinquième partie, qui traite des éléments de compétence, est une des parties les plus importantes. En effet, le ministère de l'Éducation a déterminé quelques éléments de compétence obligatoires sous chacune des composantes de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste.]

RÉFÉRENCES

- BISSONNETTE, Robert (1989), *Caractéristiques motivationnelles des étudiants de Collège I*, Collège de Maisonneuve, Juin 1989.
- CHENÉ-WILLIAMS, Adèle (1980), « La compétence de l'éducateur d'adultes. Une clarification de termes », *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire*, VI, 2, hiver, p. 30.
- DE LANDSHEERE, VIVIANE (1987), « Des compétences minimales pour l'enseignement secondaire », *Perspectives*, vol. XVII, no 1.
- DESCHESNE, Jean-Claude (1989). *La formation fondamentale. Définition et objectifs Institutionnels*, cégep de Saint-Jérôme, Direction des services pédagogiques.
- D'HAINAUT, Louis (1990), « Comment définir un curriculum axé sur la formation fondamentale », *Pédagogie collégiale* vol. 3, n° 3, p. 33-43.
- DUCHARME, Solange (1987), « Quel est votre style d'enseignement ? » *Actes du 6^e colloque annuel*, AQPC, p.43-57.
- GAGNÉ, Fernand (1979), *Étude de la perception par des enseignants et des étudiants des divers éléments de compétence des enseignants du niveau collégial*, Montréal, Thèse (Ph. D.), Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation.
- JUTRAS, France (1984), *Le concept de compétence dans l'œuvre d'Olivier Reboul, Analyse thématique*, Monographie des sciences de l'éducation, UQTR, Vol. III, no 5, Juillet.
- LANGEVIN, Louise (1989), *Projet PAREA, L'évaluation quantitative et qualitative d'un programme d'entraînement aux stratégies d'étude et l'élaboration d'un modèle adapté à des étudiants de Collège I*.
- LEGENDRE, Rénald (1988), *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Paris-Montréal, Larousse.
- MATTEAU, Pierre (1988), « Le *Mastery Learning* ; une stratégie intégratrice », *Pédagogie collégiale*, Vol. 2, n° 1, p. 14-17.
- REBOUL, Olivier (1980), *Qu'est-ce qu'apprendre ? Pour une philosophie de l'enseignement*, Paris, PUF.
- REBOUL, Olivier (1981), « L'éducation politique et l'école », *L'école et les valeurs. Actes du congrès mondial des sciences de l'éducation*, Québec, Serge Fleury Éditeur, p. 57-61.
- SAINT-ONGE, Michel (1989), « Moi j'enseigne, mais eux, apprennent-ils ? Les élèves ont-ils vraiment besoin des professeurs ? », *Pédagogie collégiale*, Vol 3, n° 2, p. 9-13.
- SERRE, Fernand (1988). *Le profil actuel et futur de formation et de perfectionnement des formateurs d'adultes*, Québec, ministère de l'Éducation du Québec, Direction générale de la recherche et du développement.